



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-00316**

DE : **M. STEWART (BURNABY-SUD)**

DATE : **LE 30 MAI 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE JIM CARR, C.P., DÉPUTÉ**

---

Réponse du ministre des Ressources naturelles

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Protection de l'environnement**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement du Canada tient à remercier les signataires de la pétition de leur présentation à l'égard de la proposition relative au Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.

Le gouvernement comprend l'importance de nos ressources naturelles pour notre économie et pour le mode de vie des Canadiens. Nos ressources doivent être développées d'une manière durable qui permet de protéger notre riche milieu naturel du Canada, respecte les droits des peuples autochtones et soutient un secteur de l'énergie durable plus résilient.

Le 20 juin 2016, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement d'un examen gouvernemental des processus environnementaux et réglementaires. Cet examen complet permettra d'étudier les nombreuses façons dont l'Office national de l'énergie (ONÉ) pourrait être modernisé, en plus d'examiner la Loi sur les pêches, la Loi sur la protection de la navigation et l'état des processus d'évaluation environnementale.

Pendant que ces travaux sont en cours, le gouvernement prendra des décisions relatives aux projets conformes à l'approche intérimaire et aux principes annoncés en janvier 2016. Voici les principes :

1. aucun promoteur n'aura à revenir au point de départ – l'examen des projets se poursuivra dans le cadre législatif actuel et en conformité avec les traités, sous les auspices des autorités responsables compétentes et des organismes de réglementation du Nord;
2. les décisions se fonderont sur les données scientifiques, les connaissances autochtones traditionnelles et d'autres données pertinentes;
3. on demandera les points de vue du public et des collectivités concernées pour les prendre en compte;
4. les peuples autochtones seront consultés sérieusement et, s'il y a lieu, nous ferons en sorte de tenir compte des répercussions eu égard à leurs droits et intérêts;
5. les émissions de gaz à effet de serre directes et en amont attribuables à ces projets seront évaluées.

Conformément à cette approche intérimaire, le ministre des Ressources naturelles a annoncé en mai la nomination du groupe d'experts ministériel chargé d'examiner le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. Entre juin et le 30 septembre 2016, les membres du groupe d'experts consultent les membres du public, les peuples autochtones et les collectivités touchées afin d'obtenir leurs avis concernant le projet qui ne faisaient pas partie de l'examen par l'ONÉ ou de l'évaluation du gouvernement des émissions de gaz à effet de serre en amont. Cette consultation est tenue à l'aide de discussions de la Table ronde en personne et de séances de discussion ouverte et en ligne à l'adresse <https://www.nrcan.gc.ca/questionnaire/18721>. Le rôle du groupe d'experts ne consiste pas à formuler une recommandation quant à savoir si le projet devrait être exécuté.

Le groupe d'experts a tenu 44 réunions à Calgary, à Edmonton, à Jasper, à Burnaby, à Kamloops, à Chilliwack, à Abbotsford, à Langeley, à Vancouver, à North Vancouver et à Victoria. Plus de 2400 Canadiens ont participé à ces rencontres, dont plus de 650 ont fait une présentation. De plus, afin de fournir les meilleurs conseils possibles, le groupe d'experts examinera les commentaires obtenus des membres du public à l'aide du site Web. Au 12 septembre, plus de 19 000 observations ont été reçues à l'aide d'un questionnaire en ligne. Les travaux du groupe d'experts compléteront sans remplacer les consultations de l'État, lesquelles sont en cours. Les groupes autochtones sont invités à participer aux deux processus. Un rapport sur les constatations de cette consultation me sera présenté au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et il sera divulgué au public.

Lorsque le gouvernement du Canada prendra sa décision définitive relative au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain au plus tard le 19 décembre 2016, il tiendra compte d'une vaste gamme de renseignements et de conseils. En plus du rapport de recommandation de l'ONÉ sur le projet publié le 19 mai 2016, la décision du gouvernement sera également fondée sur les commentaires du public recueillis à l'aide du groupe d'experts ministériels, des consultations avec les peuples autochtones et sur une évaluation des émissions de gaz à effet de serre en amont. Tous ces renseignements seront pris en compte afin de prendre une décision éclairée qui tient compte des intérêts des Canadiens.